

Vu pour être annexé à la DCM d'Approbation du

CACHET DE LA MAIRIE











TABLE DES MATIERES

- 5.1 ELEMENTS URBAINS IDENTIFIEES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME
 - 5.1.a Les cheminements piétons
 - 5.1.b Le patrimoine bâti local
 - 5.1.c Les bâtiments remarquables
- 5.2 ELEMENTS NATURELS IDENTIFIEES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME
 - 5.2.a Les arbres remarquables et les espaces boisés
 - 5.2.b— Les milieux naturels
- 5.3 ELEMENTS COMMERCIAUX IDENTIFIEES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME
 - 5.3.a Les commerces



5.1 – ELEMENTS URBAINS IDENTIFIEES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



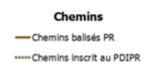
5.1.A – LES CHEMINEMENTS PIETONS

Les chemins identifiés sont protégés au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme doivent être préservés.

Deux types de chemins sont identifiés :

- Les chemins balisés Promenade Randonnée (PR): chemins balisés sur le terrain
- Les chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et Randonnée): choix communal mais non balisés sur le terrain.

Les cheminements existants identifiés à conserver ne peuvent être supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec la commune.







5.1.B – LE PATRIMOINE BATI LOCAL

Les éléments et secteurs de patrimoine bâti remarquables à préserver sont représentés sur le document graphique par une étoile verte et sont identifiés par un numéro. Les numéros repris dans le tableau ci-dessous renvoient au document graphique. Les éléments bâtis repérés au titre du patrimoine d'intérêt local en application du Code de l'Urbanisme sur les documents graphiques, sont soumis aux règles suivantes :

N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
1	88 rue de Marines Maison en pierre Mur de clôture en pierre	Habitation: Toiture à 2 pans avec croupe en ardoise avec épi de faîtage Maçonnerie en moellons à joints beurrés, chaîne d'angle droite, corniche et chambranle monolithiques Fenêtre oblongues, à deux vantaux, grand jour à l'étage, à traverse – petit bois), volets bois battants en persiennes Lucarne à fronton-pignon Auvent en verre et fer forgé peint en blanc Clôture: Même maçonnerie, chaperon de tuiles mécaniques rouges avec 4 bornes en pierre à section carrée marquant les extrémités du mur et de l'entrée de la propriété	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture à deux pans et croupes, épi de faîtage, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture Préserver l'auvent Maintien de la modénature monolithique entre la corniche et les impostes du 1 ^{er} étage Conseils : extension possible uniquement sur la façade donnant sur l'arrière de la propriété	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
2	86 rue de Marines	Habitation Toiture à 2 pans avec croupe en tuiles traditionnelles Corniche et chambranle monolithiques Auvent en marquise en fer forgé blanc Menuiseries blanches, fenêtres à croisillons, et volets persiennes Lierre grimpant sur la façade Clôture: Même maçonnerie, chaperon de tuiles mécaniques rouges avec 4 bornes en pierre à section carrée marquant les extrémités du mur et de l'entrée de la propriété	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie, Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les croisillons (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'auvent en marquise Maintien de la modénature monolithique entre la corniche et les impostes du 1 ^{er} étage Conseils : extension possible uniquement sur la façade donnant sur l'arrière de la propriété	
3	45 rue de Marines	Habitation: Bâtiment en plan L avec un pignon sur rue, avec deux fenêtres oblongues superposées Toiture à 2 pans Maçonnerie en moellons à joint beurré, pannes apparentes. Chambranle monolithique, volets en bois Clôture: Maçonnerie en moellons à joint beurré, avec une porte piétonne avec imposte en arc rond monolithique	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôtures en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage et les chevrons apparents) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture Préserver l'imposte de la porte piétonne apparente	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
4	1 Chemin de la Planche Ensemble bâti	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Toiture à deux pans raides et tuiles traditionnelles 3 bâtisses communicantes, au faîtage décalé et à la maçonnerie en moellons à joint beurré, fenêtres à croisillons au ras de la corniche mais différentes : 1) Fenêtres barlongues, jambage en appareillage 2) Fenêtres oblongues, chambranle monolithique, volets pliants en persienne 3) Lucarne chien assis en façade interrompant l'avant toit à croupe débordante avec aisseliers et gardecorps ornementaux en bois, lierre grimpant Sur le pignon, fenêtres de pleincintre au rez-de-chaussée Mur de clôture haut en moellons apparents	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les croisillons (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver la lucarne interrompant l'avant toit avec sa couverture en saillie, et ses aisseliers et garde-corps en bois	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
5	2 Chemin de la planche	Toiture à deux pans en tuile traditionnelle Maçonnerie en moellons à joint beurré et chambranle monolithique Fenêtres oblongues à croisillons Trois styles de volets : pliant, à panneau simple et traverse, à panneau simple sur Z Mur de clôture attenant à un appentis avec petite fenêtre L'entrée de la propriété est encadrée par un auvent en structure bois à 2 pans et tuiles traditionnelles s'appuyant sur deux bornes à section carrée. Façade est : auvent traditionnel structure bois et en tuile pour une fenêtre Façade ouest : long auvent en structure bois peint blanc abritant l'entrée et une fenêtre Façade nord : ancres de tirants en S	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, les auvents en tuiles traditionnels sur les façades est et ouest et sur le portillon d'entrée, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses et croissilons (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'auvent ouest en tuiles traditionnelles dans sa longueur et sa structure en bois Conseils: transformation possible de la petite fenêtre à l'étage de la façade en une identique aux existantes, à condition de la superposer à celle d'en dessous, retrouver un système uniforme de volets, toiture en tuiles pour les appentis, moellons pour la cheminée	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
6	35 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Maçonnerie apparentes et soubassement Pannes émergentes Corniche et chambranle monolithiques 2 fenêtres oblongues superposées et volets en bois à panneau simple sur Z Vitraux, Ancres de tirants Mur de soutènement, avec un renfoncement permettant l'aménagement d'un jardinet, avec garde-corps en bois	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage et les pannes apparents) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme de baies existantes, conserver les traverses (petits bois), Pas de modification du mur de clôture/de soutènement Maintien du mur de soutènement en moellons et de l'espace de plantation en soubassement Conseils: possibilité de l'ouverture d'une baie identique aux autres, au dessus de celle du premier niveau à gauche	
7	3 rue du Moulin	Lierre grimpant Ancres de tirants Fenêtres oblongue, volets pliants en persienne, chambranle Porte cochère et chambranle renfoncé	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, menuiseries en bois, l'orientation du faîtage et les ancres de tirants apparentes) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Maintien des battants en bois et des ferronneries pour la porte cochère	MEROUVILE TA 700 m



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
8	2 rue du Moulin	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle monolithique Auvent en ferronnerie Fenêtres blanches avec petits bois superposées avec persiennes Mur de clôture haut en maçonnerie apparente, chaperon de tuiles mécaniques	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Pas de modification du mur de clôture	
9	64 rue de Marines Ensemble de bâti	Maçonnerie apparente, chambranle monolithique Fenêtres oblongues à croissillons Mur de clôture en même maçonnerie, chaperon de tuiles mécaniques avec 2 bornes en pierre à section carrée encadrant l'ouverture cochère du portail en ferronnerie. Raccourcissement du mur pour un ahah fermé par une clôture en ferronnerie pour la porte piétonne	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie, Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Pas de modification du mur de clôture et de ses portails en fer forgé	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
10	25 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Maçonnerie apparente, corniche et chambranle monolithique, soubassement, assise émergente Fenêtres superposées Mur de clôture haut en prolongement, même maçonnerie, ouverture de la porte charretière en appareillage en escalier Imposte ajouré	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, la porte cochère à l'imposte en bois ajourée, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Pas de modification du mur de clôture Conseils : installation de volets persiennes, peinture uniforme pour tous les volets et la porte charretière	
11	52 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Appareillage dessiné, soubassement Fenêtres superposées, plate bande	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseil : repeindre les menuiseries et la gouttière en blanc ou dans une teinte plus claire dans les bleus ou verts d'eau, rénover l'auvent, avec un couvrement soit en verre transparent soit en tuiles traditionnelles, ravalement de la façade est	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
12	54 rue de Marines	Toiture en tuiles traditionnelles, avec une lucarne interrompant l'avant toit et une couverture en saillie Menuiserie et garde-corps en bois Façade symétrique	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, menuiseries en bois, la lucarne interrompant l'avant toit et une couverture en saillie) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Préserver la lucarne et son garde-corps en bois Conseils: enduit de façade à faire pour l'appentis s'il reste permanent, éventuellement repeindre tous les éléments en bois en blanc	
13	40 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Maçonnerie apparente et chaînage d'angle harpée, soubassement Chambranle monolithique Fenêtres oblongues superposées Façade superposée	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois, des lucarnes interrompant l'avant toit et à couverture en saillie) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Conseils : édification d'un mur de clôture en maçonnerie, harmoniser la peinture des encadrements des fenêtres avec celle des volets	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
14	38 rue de Marines	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle monolithique Meulière Ancres de tirants Mur de clôture en maçonnerie apparente	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Conseils : poser sur le mur de clôture attenant l'habitation le couvrement en tuile comme l'autre partie de la clôture	
15	36 rue de Marines	Habitation composée en 3 parties mitoyennes Toiture à deux pans et tuiles anciennes Chambranle monolithique Fenêtres oblongues et volets persiennes 1) Petit œil de bœuf, balcon en ferronnerie 2) Escaliers volée double à montées convergentes en moellons avec une entrée sous le palier 3) /	Pour l'ensemble : Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, les gardes corps en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pour chaque bâti spécifiquement : 1) Préserver le balcon, et sa structure en fer Conseils : enduit de façade autour des baies sous le balcon 2) Préserver l'escalier en moellons apparents 3) Conseils : possibilité d'ouvrir sur la toiture une lucarne en chien assis, ou interrompant l'avant toit, avec une toiture en saillie et des aisseliers en bois ornemental	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
16	15 rue de Marines	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle monolithique Fenêtres blanches superposées avec petits bois et volets à panneaux simples Mur de clôture en maçonnerie apparente	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiserie en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Conseils: si nouveau ravalement, laisser la maçonnerie en moellons apparents ainsi que l'encadrement monolithique apparent	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
17	4 rue de Mézières	Ensemble de bâti 1) Maçonnerie apparente, montage d'angle harpée, corniche et chambranle monolithiques Baies oblongues 2) Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Toiture à deux pans et pannes émergentes Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle monolithique Accès par un escalier en pierre Mur de clôture en maçonnerie apparente	Pour l'ensemble : Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme des baies existantes Pas de modification du mur de clôture Pour chaque bâti spécifiquement : 1) Conseils : ouverture possibles mais seulement en superposition 2) Préserver les marches en pierre naturelle	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
18	13 rue de Marines	Maçonnerie de pierre meulière à appareil polygonal Modénature en brique Toiture en saillie avec aisseliers et chevrons émergeants sur les angles et demi croupe débordante Epi de toiture Garde corps en bois Fenêtre premier étage en demicintre Mur de clôture avec bornes section carré pour marquer l'entrée, ferroneries	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature et le colombage, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage avec croupe les chevrons apparents et les aisseliers) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	
19	26 et 24 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Maisons mitoyennes, faîtage aligné Emmarchement à l'entrée 1) Chambranles à 2 fasces 2) Lucarne en chien assis interrompant la goutière	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, tuiles traditionnelles et anciennes en toiture, menuiseries en bois, l'emmarchement à la porte d'entrée en pierre naturelle monolithique) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
20	11 rue de Marines	Edifice transformé en local à voiture Toiture à deux pans en tuiles traditionnelles Chambranle monolithique Porte charretière Mur de clôture haut en maçonnerie apparente et chaperon en tuiles	Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Préserver le mur de clôture en moellons apparents chaperons des tuiles traditionnelles Conseils : restaurer le joint de l'appareillage de la maçonnerie avec un produit naturel, harmoniser les menuiseries dans les tons clairs blanc, bleu ou vert, éventuellement poser des volets pliants ou persiennes pour la baie au dessus de la porte Si aménagement de cette propriété : conserver la volumétrie du local, mais une nouvelle construction est possible sur le terrain en mitoyenneté sur le pignon nord Pas de modification des ouvertures du local, si pose d'une fenêtre : à deux battants en bois avec traverses avec volets Préserver le mur de clôture avec les tuiles traditionnelles, ouverture possible pour accéder au terrain à marquer avec des piliers en pierre	
21	20 rue de Marines	Maçonnerie apparente Corniche et chambranle monolithiques Fenêtres oblongues et superposées Façade symétrique Porte de jardin avec linteau en tuile	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseil : harmoniser la corniche et le linteau des fenêtres du premier étage	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
22	16 et 14 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Corniche et chambranle monolithiques Fenêtres oblongues et superposées Façade symétrique Porte charretière	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseils : changer la porte du local à voiture par une porte en bois, et peindre les cadres des vitrages en blanc, harmoniser la peinture des fenêtres avec celle des volets	
23	9 rue de Marines	Habitation Toiture à 2 pans avec croupe en tuiles traditionnelles Maçonnerie en brique peinte Corniche et chambranle monolithiques Marquise en fer forgé Menuiseries blanches, fenêtres oblongues superposées et volets persiennes Un local identique à celui décrit au 11 rue de Marines Clôture: Même maçonnerie, avec 4 bornes en pierre à section carrée marquant les portillons et la palissade en ferronnerie	Pour la maison de maître : Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage avec croupe et épis) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'auvent en marquise et l'emmarchement en pierre naturelle Pour le local : Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Conseils : harmoniser les différents appareillages par un enduit clair, préserver la porte charretière en bois à deux vantaux simples	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
24	7 rue de Marines	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie Toiture à deux pans Maçonnerie apparente et montage, corniche et chambranle monolithiques, porche hors œuvre Accès par un escalier en pierre Auvent en structure bois et tuiles sur le pignon Mur de clôture en maçonnerie, bornes en pierre à section carrée marquant les entrées de la propriété	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en structure bois, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme des baies existantes, conserver les traverses et croisillons (petits bois) Préserver l'auvent du pignon sud dans son état actuel ainsi que la terrasse surélevée en pierre naturelle et un mur bahut délimitant le pourtour Préserver le porche hors œuvre, la menuiserie en bois et les baies en croisillons blancs Conseils: ouverture possible d'une fenêtre au premier étage sur le mur pignon sud, oblongue, en bois avec traverse peint blanc, et persiennes, superposée à la porte, harmoniser le enduit du mur de clôture pour uniformiser les appareillages, maintenir le niveau de hauteur du mur actuel	
25	Rue Verte Et 12 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toitures à deux pans en tuiles anciennes Maçonnerie apparente, montage d'angle harpée, corniche et chambranle monolithiques Baies oblongues Ancres de tirants	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Préserver les auvents des façades sud-est (en verre et fer forgé pour le 12 bis et en tuile traditionnelle pour le 12ter, c'est à dire l'état actuel) Conseils: pour le 12 rue de Marines, repeindre la couleur des volets en une teinte plus claire	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
26	10 bis rue de Marines	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie avec pignon sur rue, Toiture à 2 pans raides Maçonnerie apparente Meulière	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes	
27	10 rue de Marines	Implantation du bâti perpendiculaire à la voie avec pignon sur rue Toiture à deux pans et tuiles anciennes Maçonnerie apparente pour l'habitation et le mur de clôture Fenêtres oblongues alignées	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
28	8 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à deux pans et tuiles traditionnelles Maçonnerie apparente pour l'habitation et le mur de clôture, corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Meulière Emmarchement en pierre pour l'entrée Fenêtres oblongues alignées	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'emmarchement en pierre naturelle Conseils: harmoniser la peinture des menuiseries	
29	5 rue de Marines	Implantation perpendiculaire à la rue, pignon sur rue Toiture à deux pans, dont l'un se prolonge en auvent avec la charpente en bois apparente Maçonnerie apparente pour l'habitation et le mur de clôture, corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Meulière Fenêtres superposées Lierre grimpant	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois, l'orientation du faîtage et la charpente apparente) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en pignon sur rue ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
30	4 rue des Marines	Toiture à deux pans et tuiles traditionnelles Maçonnerie apparente sur pignon, soubassement corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Baies oblongues superposées et petits bois, auvent en structure bois et tuiles traditionnelles Bahut surmonté d'une clôture en ferronnerie avec chaperon	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	
31	3 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à deux pans et tuiles traditionnelles Maçonnerie, soubassement corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Baies oblongues superposées et petits bois Mur de clôture haut, chaperon de tuiles traditionnelles, bornes à section carrée marquant l'entrée	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Conseils : restaurer le mur de clôture, restaurer l'aspect général de la maison (soubassement, volets identiques pour toutes les fenêtres par propriété), préserver l'état général du reste du bati sur cette parcelle	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
32	2 rue de Marines	Implantation perpendiculaire à la rue avec pignon sur rue Mur de clôture et chaperon bombé en tuile traditionnelles Maçonnerie apparente, chambranle monolithique Fenêtres oblongues	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles et anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	
33	1 rue de Marines	Toiture à 2 pans en ardoises anciennes Maçonnerie en moellons à joints beurrés, chaîne d'angle droite, corniche et chambranle monolithiques Fenêtre oblongues petits bois,), volets en persiennes Lucarne à fronton-pignon Mur de soutènement en maçonnerie apparente Lierre grimpant Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture Conserver le mur de soutènement en moellons apparents Conseils : réouverture de la porte d'entrée	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
34	10 rue de Pontoise	Implantation sur l'alignement de l'angle de rue Toiture en saillie à deux pans avec croupe et tuiles traditionnelles Modénature avec montage d'angle droit, soubassement en pierre meulière polygonal, et travée Fenêtres oblongues avec persiennes Façades symétriques Devanture en bois avec marquise en ferronnerie	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, marquise en fer forgé, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conserver la marquise en fer forgé et la devanture commerçante avec les croisillons des vitrines en bois blanc Préserver l'auvent en structure bois et tuiles anciennes dans la cour arrière Conseils: harmoniser la peinture des fenêtres et des volets avec celle de la devanture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
35	8ter rue de Pontoise	Implantation perpendiculaire à la rue Toiture à deux pans, dont l'un se prolonge en auvent avec la charpente en bois apparente Maçonnerie apparente pour l'habitation et le mur de clôture, corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Auvent en verre et fer forgé Escaliers en moellons pour les entrées	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de modification du mur de clôture	
36	8 rue de Pontoise	Maçonnerie de pierre meulière à appareil polygonal Modénature en brique Toiture en saillie avec aisseliers et chevrons émergeants sur les angles et demi croupe débordante Garde corps en ferronnerie Meulière Fenêtres oblongues	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture en tuiles traditionnelles, à deux pans et croupes avec aisseliers en bois, chevrons apparents système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, auvent et garde corps en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseil : si ouverture d'une lucarne en toiture, en chien assis, avec une couverture en saillie	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
37	6 rue de Pontoise	Toiture à 2 pans avec croupe en tuiles avec épi de faîtage Maçonnerie en moellons à joints beurrés, chaîne d'angle droite, corniche et chambranle monolithiques Fenêtre oblongues blanches et petit bois, volets en persiennes Auvent en verre et fer forgé peint en blanc Borne de clôture à section carrée, bahut surmonté d'une palissade en ferronnerie	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture à deux pans et croupes en tuiles anciennes, épi de faîtage, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
38	2 rue Anselme Garnier	Maçonnerie de pierre meulière à appareil polygonal Modénature en brique, soubassement Toiture en saillie avec pannes, aisseliers et chevrons émergeants Fenêtre oblongues superposées et volets persiennes Auvent en verre et fer forgé	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint, l'orientation du faîtage et les chevrons apparents avec aisseliers) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
39	5 rue Anselme Garnier	Toiture à deux pans et avec croupes et épis de faîtage Soubassement Corniche, montage d'angle droit et chambranles monolithiques Fenêtres oblongues superposées, volets persiennes Mur de clôture haut avec bornes à section carré encadrant le portail en ferronnerie	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture à deux pans et croupes, épi de faîtage, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conserver le portail en fer forgé Conseil : rétablir l'état d'origine du mur de clôture (moellons et avec chaperon de tuiles), ou réaliser un enduit naturel	
al	ereo	Ce document e	st la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son auto © copyright Paris 2021 Altereo	risation Page 28/76

N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
40	7 rue de Pontoise	Ecole	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel Conserver la volumétrie	ECOLE COMMUNALE
41	12 rue de Pontoise	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente Baies oblongues	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme des baies existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseils : si ouverture de baies, les aligner avec l'existant	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
42	9 rue de Pontoise	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à deux pans avec croupes Maçonnerie apparente, montage d'angle harpée, ancres de tirant, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues Devanture commerçante, chambranle en pierre	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature des logements et des devantures en pierres naturelles, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	
43	6 rue du Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpée, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues Auvent en verre et fer forgé	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
44	14 rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues, volets panneaux simples Auvent en structure bois et tuiles Mur de clôture en bahut avec palissade en bois, un auvent en structure bois et tuiles surmonte les bornes à section carrée Porte charretière	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, auvents sur clôture et sur porte d'entrée, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'auvent en tuiles traditionnelles surmontant le portail d'entrée Conseils : pour alléger la façade uniformiser la peinture des fenêtres et des volets en une teinte plus claire	
45	12 rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues, volets panneaux simples	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
46	10 rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Baies oblongues superposées, volets pliants Auvent en structure bois et tuiles Mur de clôture en bahut avec palissade en bois, un auvent en structure bois et tuiles surmonte les bornes à section carrée Façade symétrique	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, auvents sur clôture et sur porte d'entrée en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage et les chevrons apparents) Conserver la volumétrie et les lucarnes interrompant l'avant toit Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les croissillons (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver les auvents	
47	16 rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues, volets persiennes Auvent en structure bois et tuiles Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, auvent en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie et les lucarnes interrompant l'avant toit Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
48	18 rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues, volets panneaux simples Porte charretière	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme des fenêtres existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
49	20 rue du Sausseron	Ancienne bâtisse Implantation sur l'alignement de l'angle de rue Toiture à deux pans en tuiles anciennes Maçonnerie apparente en pierre meulière polygonale, montage d'angle et chambranle harpés, corniche monolithique, soubassement Fenêtres oblongues alignées, volets persiennes Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade principale ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Conseils : restaurer la façade pignon sud ouest et le mur de clôture, ouverture possible sur cette même façade	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
50	6 rue de Labbevile	Toiture à deux pans en tuiles anciennes Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques Fenêtres oblongues alignées, volets panneaux simples Meulière surélevant la toiture Mur de clôture haut avec porte charretière et chaperon en tuiles anciennes	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes dont la porte charretière, conserver les traverses (petits bois) Préserver le mur de clôture dans sa hauteur et son couvrement de tuiles anciennes	
51	10 rue de Labbeville	Toiture à deux pans en ardoise Chaîne d'angle harpée, corniche et chambranle monolithiques, soubassement Fenêtre oblongues superposées, volets persiennes Lucarne à fronton-pignon avec épi de faîtage Auvent en verre et fer forgé peint en blanc Mur de clôture en moellons et chaperon en tuiles Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Conseil : revenir à un revêtement blanc	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
52	12 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle et corniche monolithiques Auvent en ferronnerie Fenêtres blanches avec petits bois superposées Mur de clôture haut en maçonnerie apparente, chaperon de tuiles mécaniques et bornes à section carrée marquant la porte piétonne	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Conseils : ouverture possible d'une fenêtre identique sur le mur pignon pour harmoniser la symétrie de la façade	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
53	16 rue de Labbeville	Habitation: Implantation du bâti perpendiculaire à la voie, pignon sur rue Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée, chambranle et corniche monolithiques Auvent en ferronnerie Fenêtres blanches avec petits bois superposées Mur de clôture en maçonnerie apparente, chaperon de tuiles et bornes à section carrée marquant l'entrée Cheminée en extrémité de faîtage Bâtiment agricole: Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans se prolongeant en auvent, avec une structure en bois, ferme et poutres apparentes Maçonnerie apparente	Pour l'ensemble : Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Pour l'habitation : Conserver la petite porte piétonne Conseils : ouverture possible d'une fenêtre identique sur le mur pignon pour harmoniser la symétrie de la façade Pour le bâti agricole : Conserver la charpente en bois apparente, ouverture possible de baies uniquement en façade	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies	
54	18 rue de Labbeville	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Chambranle Soubassement Lierre grimpant	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes		
55	13 rue de Labbeville	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à 2 pans avec croupe en ardoise avec épi de faîtage Maçonnerie en moellons à joints beurrés, chaîne d'angle droite, corniche délardée et monolithique, chambranle et impostes du premier étage en plate bande Fenêtre oblongues superposées, volets pliants Lucarne à fronton-pignon Gardes corps en bois Façade symétriques Mur de clôture en maçonnerie avec bornes à section carrée encadrant le portail en ferronnerie Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie et portail en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) et les gardes corps en bois Pas de modification du mur de clôture		



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
56	15 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue Toiture à deux pans et ardoises Montage d'angle harpée, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues superposées et volets panneaux simples Mur de clôture en maçonnerie apparente, chaperon de briques et bornes à section carrée marquant le portail en ferronnerie Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, murs de clôture en maçonnerie et portail en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
57	17 rue de Labbeville	Toiture à deux pans et en tuiles anciennes Chambranle monolithique Fenêtres à croisillons et volets à panneaux simples Auvent en structure bois et tuiles Lucarne à fronton pignon et couverture en saillie Ancres de tirant	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, l'auvent structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les croisillons (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
58	20 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle droit, chambranle, corniche monolithiques Bâtiment agricole désaffecté ayant subi quelques modifications structurelles sur les baies Lierre grimpant Cheminée en extrémité de faîtage	Pour l'habitation: Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, tuiles anciennes en toiture, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Conseils: rétablir une cohérence des éléments de façade en harmonisant la peinture des fenêtres et un système de volets uniforme Pour le bâtiment agricole: Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Préserver la volumétrie, et les tuiles anciennes de la toiture Conseils: rouvrir la meulière au dessus de la porte charretière, toute nouvelle ouverture doit suivre l'alignement de l'existant	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
59	34 rue de Labbeville	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente Fenêtres à croissillons Deux auvents en structure bois et tuiles Plantations en bordure de bâti Mur de clôture en bahut et palissade en bois	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, l'auvent structure bois , menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les croisillons (petits bois)	
60	36 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques Fenêtres oblongues et volets à panneaux simples Mur de clôture en maçonnerie apparente, chaperon de briques et bornes à section carrée marquant le portail en ferronnerie Plantations en bordure de bâti	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	ABBIN MARKET MAR



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
61	38 rue de Labbeville	Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
62	40 rue de Labbeville	Toiture en saillie, épi de faîtage Lucarne interrompant l'avant-toit avec couverture en saillie Modénature colorée en briques, soubassement Porte cochère avec un portail en bois travaillé et ajouré	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, tuiles traditionnelles pour la toiture en saillie avec les chevrons apparents reposant sur aisseliers, porte cochère ajourée, menuiseries en bois peint) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois), la porte cochère et son travail décoratif, conserver la bow window dans son état actuel avec ses aisseliers	
63	42 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue Toiture à deux pans en ardoise Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques Fenêtres oblongues superposées et volets persiennes Mur de clôture en bahut et bornes à section carrée marquant le portail en ferronnerie Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en bahut, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseil : pas de modification du mur de clôture nécessaire	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
64	46 et 44 rue de Labbeville	Toiture à deux pans et tuiles avec pannes émergeantes Maçonnerie apparente, murs en moellons, chaînage d'angle et impostes en briques, chambranle Œil de bœuf	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture en tuile traditionnelle, moellons apparents, murs de clôture en bahut, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois)	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
65	23 rue de Labbeville	Implantation perpendiculaire à la rue Toiture à deux pans et tuiles en saillie avec pannes et chevrons émergeants Maçonnerie apparente, chambranle et montage d'angle harpés et en briques Fenêtres oblongues dont certaines en arc d'ogives	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, toiture en saillie avec chevron apparent, système uniforme de volets, moellons apparents, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseils : retravailler le mur de clôture en moellons apparents	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
66	2 rue Onésime Vaillant Mézières Corps de ferme	Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente Ancres de tirants Mur de clôture haut avec chaperon Peu d'ouvertures sur rue Porte charretière avec un chambranle en voussoirs montés en escaliers	Pour l'ensemble : Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, ancres de tirants et charpente apparents) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
67	Bâtiments communaux ANCIENNE PRISON Rue de Pontoise	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente et montage d'angle harpée pour les angles et la porte Ce petit édifice rectangulaire d'environ 15 m², situé en entrée de village, est identifié comme l'ancienne prison communale. Il n'accueillait sans doute qu'une seule cellule. Son architecture, modeste et sans ornementation, son caractère assez massif et la présence de seulement de quelques ouvertures de dimension très réduite semblent confirmer son usage initial. La mise en œuvre, soignée, est typique des constructions rurales du Vexin avec des murs en moellons de calcaire enduit à la chaux et des chaînages d'angle en pierre. La tuile mécanique semble être le mode de couverture originel. Le bâtiment a conservé un bon niveau d'authenticité. Un certain nombre de communes françaises accueille des bâtiments similaires mais ce type de petits ouvrages reste néanmoins rare sur le territoire vexinois. A ce titre, l'édifice présente un intérêt comme témoignage de cette forme particulière d'architecture	Conserver la volumétrie et les matériaux Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Conseils : à maintenir entretenu - Conservation de l'ouvrage dans son état actuel.	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
68	LAVOIR DE L'ARCHE	Toiture à deux pans et charpente en bois apparente Mur de clôture avec chaperon Implanté le long du Sausseron à proximité de ponts permettant son franchissement, ce petit lavoir de rivière de la fin du XIXème siècle est fermé sur deux côtés. Son mode de couverture ancien avec deux pans de toiture couverts de tuiles mécaniques losangées a été en partie conservé. L'édifice a connu des altérations significatives. L'iconographie ancienne suggère la disparition de deux travées (deux fermes de charpente supplémentaires apparaissent sur les cartes postales du début du XXème siècle), une reprise des maçonneries ainsi qu'une transformation importante du sol qui s'est accompagné de la suppression des pierres à laver. La dimension du pan de toiture qui protégeait les lavandières a également été réduite. Bien que très simple dans sa conception car limité à un aménagement de la rive du Sausseron, ce lavoir témoigne des efforts d'équipement engagés par les communes vexinoises sous l'influence des théories hygiénistes du XIXème siècle.	Conserver la charpente en bois apparente, la toiture en tuile et le mur en moellons Conservation de l'ouvrage dans son état actuel. La reconstitution de la charpente et du sol du lavoir ainsi que la restitution des pierres à laver peuvent être envisagée sur la base des sources iconographiques existantes.	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
69		Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques Fenêtre oblongue Cheminée en extrémité de faîtage	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
70	1 rue Onésime Vaillant	Corps de ferme traditionnelle Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans en saillie avec pannes émergeantes Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques, colombage Fenêtres oblongues, meulière et lucarnes en chien assis avec couverture saillante Élément décoratif central, représentant un visage Mur de clôture haut, imposte ajourée, et linteau avec chaperon en tuile	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature et colombage, système uniforme de volets, moellons apparents, toiture en tuiles traditionnelles en saillie avec chevrons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture, préserver l'imposte ajourée, Préserver le médaillon datant la construction	
al	tereo	Ce document e	it la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son auto © copyright Paris 2021 Altereo	ri N

N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
71	7 rue Onésime Vaillant	Corps de ferme traditionnelle Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, chaînage d'angle harpée Ancres de tirants Peu d'ouvertures sur rue Mur de clôture haut avec porte piétonne et porte charretière en bois, un auvent en structure bois et tuiles surmonte les bornes à section carrée Plantation en bordure de bâti	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, auvent sur clôture structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc, porte piétonne et portes charretières) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
72	Morteau	Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle monolithique, soubassement Fenêtres oblongues	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	
73	4 chemin de Frouville	Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle monolithique Auvent en structure bois et tuiles Corniche avec sculpture ancienne	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, auvent en structure bois et tuiles, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de modification de la forme des fenêtres existantes, conserver les traverses (petits bois) Préserver la niche et sa sculpture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
74	4 chemin de Frouville	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle monolithique	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
75	Chemin de Frouville Chemin de Morteau	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans et tuiles Maçonnerie apparente, montage d'angle harpé, chambranle, corniche monolithiques	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie) Conserver la volumétrie Pas modification de la forme des fenêtres existantes Pas de modification du mur de clôture Conseils : harmoniser la peinture des volets	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
76	3 rue du Moulin	Toiture à pente raide en saillie, pannes et chevrons émergents Maçonnerie apparente, chambranle monolithique Auvent en ferronnerie Fenêtres blanches avec petits bois superposées avec persiennes	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en fer forgé, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage et les pannes et chevrons apparents) Conserver la volumétrie, Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Conseil : changement du portail plastique en bois ou en ferronnerie	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
77	50 rue de Marines	Maçonnerie apparente Corniche et chambranle monolithique Baies oblongues avec petits bois Petite porte plein cintre avec l'appareillage en voussoirs Glycines grimpants Mûr de clôture en maçonnerie apparente, chaperon en béton	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, moellons apparents, murs de clôture en maçonnerie, menuiseries en bois) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver de la petite porte Conseils: pose de volets à panneaux simples ou persiennes, harmonisation de la couleur de peinture des menuiseries en le premier niveau et le deuxième, changement du couvrement en béton du mur de clôture par des tuiles traditionnelles, restauration du portail	
78	21 rue de Marines	Mur de clôture traditionnel	Conserver le mur de clôture en maçonnerie de moellons apparents à joint beurré	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
79	30 & 32 rue de Marines	Mur de clôture	Préservation du mur de clôture tel qu'il a été restauré	
80	14 bis rue de Labbeville	Mur de clôture traditionnelle	Préservation de l'existant	
81	18 rue de Marines	Toiture à deux pans et tuiles avec pannes émergentes Maçonnerie apparente, chambranle monolithique Fenêtres oblongues Auvent en structure bois et tuiles Mur de clôture haut en maçonnerie apparente et chaperon en tuiles	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs en bahut et clôture en bois peint blanc, l'auvent en à structure bois, menuiseries en bois peint blanc, l'orientation du faîtage et les chevrons apparents avec aisseliers) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes Pas de modification du mur de clôture Conseils : pour la façade ouest, ouverture possibles mais à maintenir superposés à droite de la porte d'entrée	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
82	6 rue de Marines	Implantation parallèle et sur l'alignement de la rue Toiture à deux pans et tuiles traditionnelles Maçonnerie apparente, soubassement corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Baies superposées, auvent en structure bois et tuiles traditionnelles Escaliers en moellons Borne de clôture à section carrée, bahut surmonté d'une palissade en ferronnerie	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture Préserver l'escalier en moellons apparents et sa main courante en fer forgé Remarques équivalentes pour les édifices en fond de parcelle	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
83	1 Chemin de la fontaine aux bruyères	Toiture à deux pans et tuiles anciennes Maçonnerie apparente, corniche et chambranle monolithiques, montage d'angle harpée Baies oblongues superposées, auvent en structure bois et tuiles traditionnelles Lucarne surélevant la toiture et garde corps en bois	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles et anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, l'auvent en structure bois et tuiles anciennes, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, conserver les traverses (petits bois) Pas de modification du mur de clôture	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
84	5 ter rue du Sausseron	Implantation perpendiculaire à la rue et pignon sur l'alignement Toiture à deux pans en tuiles anciennes et pannes émergeantes Porte Charretière avec un linteau en bois Maçonnerie apparente pour l'habitation et le mur de clôture avec chaperon	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles anciennes en toiture, murs de clôture en maçonnerie, porte charretière, l'orientation du faîtage et les chevrons apparents) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes, Pas de modification du mur de clôture Préserver le linteau en bois de la porte charretière ainsi que ses battants en bois	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
85	30 rue de Labbeville 32 rue de Labbeville	Toiture à deux pans en tuiles Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues Ancres de tirants		



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
86	9ter rue de Sausseron	Toiture à deux pans en tuiles anciennes Maçonnerie apparente, chambranle et corniche monolithiques Fenêtres oblongues, volets à panneaux simples Auvent en verre et fer forgé blanc	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel (modénature, système uniforme de volets, moellons apparents, tuiles traditionnelles en toiture, auvent en verre et fer forgé,, menuiseries en bois peint blanc) Conserver la volumétrie Pas de nouvelle ouverture (ou de fermetures de baies) en façade ou en toiture, ni de modification de la forme de celles existantes	
87	Cantine – garderie	Patrimoine contemporain présentant une intégration remarquable dans le tissu bâti ancien de la commune.	Conserver l'état général dans son aspect extérieur actuel	



N°	Nature de l'élément du patrimoine à protéger	Intérêt	Prescriptions particulières	Photographies
88	PORTAIL	Patrimonial	Conservation en état – inscription comme linéaire de mur	



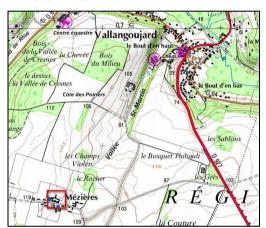
5.1.C – LES BATIMENTS REMARQUABLES

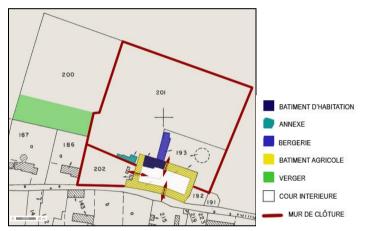
Les corps de fermes à préserver sont représentés sur le document graphique par une étoile rouge et sont identifiés par un numéro. Les numéros repris dans le tableau ci-dessous renvoient au document graphique. Les éléments bâtis repérés au titre du patrimoine d'intérêt local en application du Code de l'Urbanisme sur les documents graphiques, sont soumis aux règles suivantes :

1 - FERME DE L'HOTEL DIEU DE PONTOISE, XVI° SIECLE (PORCHE) — XVIII° SIECLE - 4 RUE ONESIME VAILLANT

IDENTIFICATION ET MOTIFS DE PROTECTION

La ferme de l'Hôtel Dieu de Pontoise se situe dans le hameau de Mézières, au sud-ouest de Vallangoujard. Elle est de grande taille et composée de plusieurs bâtiments agricoles anciens, occupant plusieurs parcelles, et organisés autour d'une cour intérieure.





Les bâtiments à vocation agricole sont implantés le long de la rue Onésime Vaillant, ce qui confère le statut « principal » à cette rue du hameau. Les bâtiments ne permettent pas de distinguer depuis la rue la présence des autres éléments bâtis. Il n'y a pas d'éléments paysagers particuliers donnant sur l'espace public, qui seraient rattachés à la ferme, tels que jardinets, ou petits espaces enherbés. L'aspect massif de l'ensemble et sa position centrale dans le hameau en font un élément structurant dans le paysage du bourg (1).

A la manière des anciennes fermes traditionnelles, les murs sont en moellons à joint beurré avec pour seules ouvertures six gerbières et le porche d'entrée (porte charretière) sous grenier. Ce porche est surmonté d'une niche sur l'imposte à pilastres cannelés avec un fronton cintré qui devait abriter une statue (2). La façade comprend plusieurs tirants aux extrémités d'ancres en S. Un mur en moellons à joint beurré fait le pourtour des parcelles 201, 202, 192 et 193 (3).

À l'intérieur de la cour, on distingue beaucoup mieux l'usage de chaque élément du bâti qui n'a pas foncièrement changé de vocation, ni de volumétrie au fil des âges. Ils sont tous construits de la même manière : en moellons à joint beurré avec une charpente en bois et une toiture à deux pans en tuile rouge. En revanche, ils ont subi certaines modifications d'appoint, en particulier au niveau des ouvertures.

Tout d'abord, la partie habitat est en deux corps de bâti mitoyens à la cave surélevée et un étage avec un grenier domestique. Le bâti de gauche est le plus imposant, avec deux entrées principales auxquelles on accède par des escaliers distincts en moellons. On peut donc supposer qu'il y a au moins deux logements séparés. Leurs façades principales sont tournées vers le sud. Les baies sont donc plus larges et les ouvertures réalisées grâce à un appareillage en pierre plus noble (montage en harpe). Par ailleurs les moellons employés pour ces bâtisses sont plus gros que ceux des autres éléments bâtis (4).

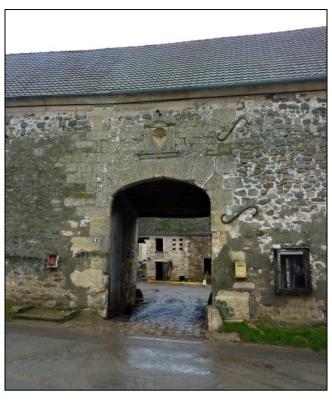












2) Entrée

Le bâtiment de l'aile ouest a été modifié. La façade intérieure est divisée en trois parties, la première a conservé sa grande ouverture pour l'usage agricole. La deuxième a réajusté ses deux ouvertures pour des garages à voitures, la dernière a été refermée en local domestique. L'ouvrage des montants des ouvertures a été réalisé en béton, mais il a conservé la gerbière au centre de la façade interrompant l'avant-toit (4).

La façade extérieure de l'aile Est est quant à elle remarquable dans son appareillage (5). Six jambes en montages de pierres blanches en harpe renforcées par des tirants émergeants à l'ancre en I. D'après les petites ouvertures, il s'agirait ici plutôt d'un bâtiment ayant la vocation d'abriter du bétail. Il y a deux portes de taille plus petites que les portes charretières, 2 gerbières, en-dessous de la corniche, et quelques ouvertures qui ont un traitement architectural beaucoup plus simple que les fenêtres de la partie habitat.

La bergerie est un bâtiment à ne pas considérer comme une annexe (6), bien qu'elle donne sur la cour. La construction des murs est du même type que le bâtiment de l'aile Est, c'est à dire avec des jambes harpées renforcées de tirants. Il y a deux petites gerbières sur la façade Est avec un traitement beaucoup plus significatif que le bâtiment de l'aile ouest. Cette façade avait deux grandes ouvertures à l'extrémité du bâti, mais elles ont subi quelques changements : l'ouverture située le plus à droite a été refermée de parpaings ordinaires sans revêtement, avec un petit percement. L'ouverture à gauche a été renforcée avec un linteau en IPN. La gerbière juste au-dessus a été maintenue.

Enfin, le sol de la cour n'est pas traité de manière égale. Il y a un pavage sous le porche, et devant la façade Est. Devant le logement, il y a un petit jardinet planté, mais l'ensemble de la cour a été artificialisé. L'entretien a été délaissé, ainsi le sol a plus ou moins retrouvé de sa perméabilité (4 et 5).







4) Habitat et aile ouest



6) La bergerie

PRESCRIPTIONS

Pour les bâtiments agricoles longeant la rue Onésime Vaillant :

- Conserver l'embrasure cintrée de l'entrée principale du corps de ferme, des ancres de tirants apparents, et de la niche ;

5) Aile est

- Conserver la volumétrie et l'aspect « aveugle » du mur ;
- Compte tenu de l'orientation idéale plein sud de cette façade, les ouvertures seraient plutôt à privilégier sur le toit mais sans émerger de la toiture. Les moyens techniques modernes pourraient s'associer en imitant un abat-son par exemple afin de dissimuler le vitrage éventuel ;
- Une seule entrée principale est à maintenir. Le mur de clôture pourrait permettre d'accéder autrement à l'arrière de la parcelle.

Pour l'habitation :

- Conserver sa volumétrie et ses jambes harpées, et le montage harpé autour des fenêtres ;
- Privilégier en façade, les fenêtres à double vantail avec petit bois (traverses) blancs. Les fenêtres éclairant la cave peuvent être agrandies ;
- Si l'accès aux logements est modifié pour une mise aux normes PMR, l'aménagement devra spécifiquement éviter le béton.



Pour le bâtiment de l'aile Est :

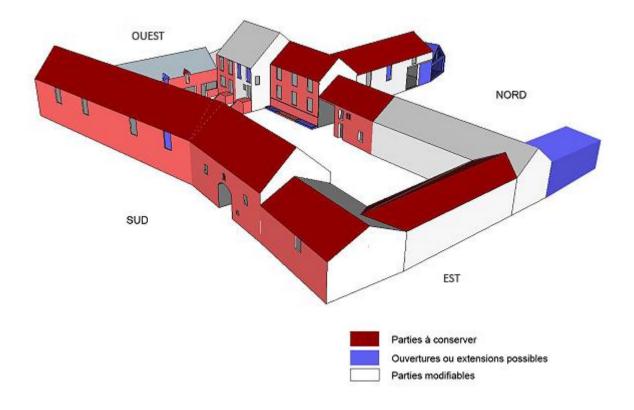
 Conserver la gerbière avec son volet en bois, l'appui saillant et la croupe. L'ouverture de lucarne à la volumétrie émergente de la toiture ne reproduisant pas cette gerbière est déconseillée. Une telle baie ne serait pas en harmonie avec la composition de la façade et ne serait pas dans le respect patrimonial traditionnel.

Pour le bâtiment de l'aile ouest :

- Conserver les montages en harpes et les ancres de tirants en apparent. Dans la mesure où les ouvertures existantes n'ont pas toutes le même alignement, il est conseillé d'utiliser soit celui des gerbières, soit celui de la fenêtre principale à gauche.
- L'ouverture en toiture sur ce bâtiment doit être soumise aux mêmes contraintes que les autres bâtiments,
 c'est-à-dire sans lucarne.
- Si d'autres baies sont amenées à s'ouvrir, le linteau apparent droit et fin à l'apparence monolithique serait approprié. Tandis que le montage en harpe comme l'habitation ne le serait pas car l'usage du bâti serait détourné.

Pour la bergerie :

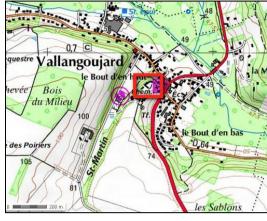
- Conserver le montage en harpe apparent et la volumétrie ;
- Pour la fermeture éventuelle de la porte charretière, le mur devra être en moellon à joint beurré ;
- Pour l'ouverture éventuelle de baies, elles devront s'adapter à la composition de la façade et se placer au centre de chaque trumeau du montage en harpe. L'ouverture de meulière devra suivre ce calepinage, ainsi que l'alignement des ouvertures existantes.
- Pour le sol de la cour intérieure, il est fortement déconseillé d'appliquer un enrobage : privilégier plutôt le même type de pavage que celui marquant l'entrée de l'aile Est. Compte tenu de la grande surface, l'alternative du stabilisé est acceptée, dans la mesure où il conserve la perméabilité du sol. Un travail de remise à niveau du sol permettrait de mieux marquer l'entrée de l'habitation.

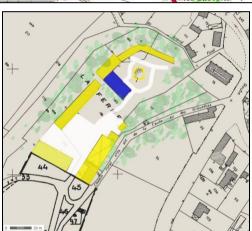


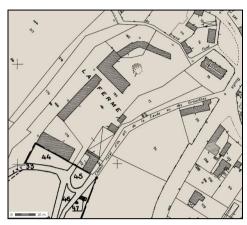


2 - LA FERME D'EN HAUT, XIV° SIECLE - XVIII° SIECLE - CHEMIN DE LA VALLEE ST MARTIN A LA FERME, VALLANGOUJARD

IDENTIFICATION ET MOTIFS DE PROTECTION









Grande ferme située sur les hauteurs du village, à l'écart de celui-ci, les bâtiments ne sont pas très visibles, notamment à cause de la végétation. Il y aurait de nombreux bâtiments agricoles tels que granges, hangars et colombier.



Vue depuis le chemin rural de la Cavée

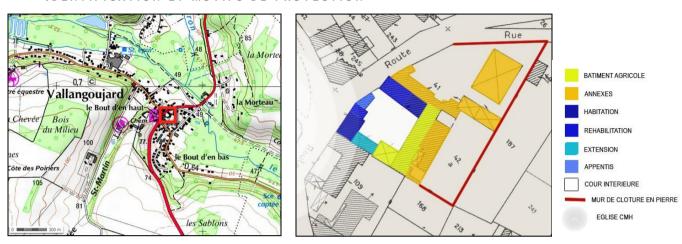
PRESCRIPTIONS

Toute intervention sur la structure existante ou construction nouvelle sur cette propriété devra reprendre les codes suivants : maçonnerie en moellons à joint beurré, linteaux et jambages apparents à revêtement blanc ou en pierre blanche, fenêtre en bois peint blanc avec petit bois (traverses), pas de lucarne en toiture, maintien de la volumétrie de la toiture à pente forte et du couvrement en tuile identique.



3 - FERME DU BOURG, ANCIENNE EXPLOITATION, XVIII° (EN PARTIE) ET XIX° SIECLES – 5 ROUTE DE PONTOISE

IDENTIFICATION ET MOTIFS DE PROTECTION



Il s'agit d'une ferme au cœur du village, se situant dans les 500 mètres du périmètre de protection autour de l'église, classée au titre des monuments historiques. Le corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments qui s'articulent autour d'une cour intérieure. L'ensemble des murs authentiques sont en moelles à joint beurré. Chaque coin ou extrémité des murs est consolidé par un montage en harpe de pierre blanche.

Il y a trois bâtiments qui s'implantent le long de l'alignement de rue. Leurs façades forment un ensemble continu en moellons apparents avec un soubassement de revêtement lisse blanc d'environ 60 cm de haut. Les linteaux et jambages de toutes les ouvertures sont apparents et en pierre blanche (1).

Le premier est un appentis dont la toiture est un pan unique et dont le faitage s'appuie sur le haut du mur côté rue. Si bien que depuis l'extérieur, la façade semble n'être qu'un mur aveugle assez haut qui a une simple petite porte piétonne. Il semble inoccupé car son pignon libre est ouvert et laisse le dessous de la structure en bois de la toiture visible de l'extérieur (2).

Le bâtiment le jouxtant présente en façade deux ouvertures. Leur traitement actuel suggère une réhabilitation récente. L'une était probablement une gerbière, tandis que l'autre est une minuscule fenêtre. Sa toiture est en ardoise, et à deux pans. La gouttière est alignée avec le faîtage de l'appentis. Il s'agit probablement d'une extension de l'habitation dans le bâtiment suivant.

Cette bâtisse voisine dispose d'un étage, avec une toiture en tuile rouge ancienne et en pente forte. La façade a quatre fenêtres à deux battants avec petits bois (traverses) blanc, et des volets en bois peints en blanc. Il y a deux petites cheminées de chaque côté des faitages (1).

L'entrée du corps de ferme est marquée par l'appentis et un autre bâtiment implanté perpendiculairement à la rue. Sur l'arrête de son pignon, un pilastre est encastré pour retenir les charnières de la porte d'entrée. Cette façade est en moellons apparents à joint beurré mais sans soubassement. Elle a une simple fenêtre en bois à l'étage dont le linteau et les jambages sont apparents (3). Il est possible que cette partie ait été réhabilitée.

Les autres constructions du corps de ferme visibles depuis l'espace public sont des annexes utilisées pour le stockage. Elles sont aménagées de manière assez précaire sur le reste de la parcelle avec un entretien délaissé. Cet ensemble ne valorise pas le caractère patrimonial de la ferme (4). Les matériaux en brique et en tôle se sont dégradés (5 et 6). L'espace extérieur de la parcelle n'est pas entretenu et ne semble pas aménagé comme un jardin pour les habitants du corps de ferme (7).

Enfin une maison ancienne relevant du caractère patrimonial est implantée presque en limite de propriété. Elle est un élément structurant le paysage du « jardin » de la ferme (8).





1) Vue depuis la rue de Marines



2) L'appentis



3) Bâtiment réhabilité



4) Vue depuis la rue Anselme Garnier







5) L'aspect dégradé des annexes



7) Vue sur le jardin



8) Vue depuis la rue Anselme Garnier

Depuis la cour, on peut distinguer une extension, des bâtiments agricoles réemployés pour des garages et du stockage, ainsi qu'une autre bâtisse d'habitation avec un étage. Il y une construction habitée avec une toiture en tôle, extension de l'habitation qui ne relève pas du patrimoine remarquable.

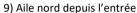
Les bâtiments agricoles ont gardé leurs caractéristiques anciennes remarquables principales. La façade de l'aile nord a encore les portes à vantail coupé qui rappelle donc la fonction d'écurie. On constate qu'il y a une gerbière juste avant la partie de l'habitation. Cette dernière a une lucarne en toiture (9).

Face à l'entrée, il y a une grange avec une porte charretière encore utilisée (9). A côté se trouve une autre grange dont la bâtisse est en L pour former le coin sud-est de la cour. Cette autre grange est surmontée d'un grenier en structure bois d'origine. C'est l'un des éléments de la cour intérieure les plus remarquables (10). Ce type de structure est probablement unique dans ce village, les poteaux sont renforcés d'aisseliers en étoile lui conférant un aspect de légèreté.

Enfin, le sol de la cour est en bitume, avec une noue en pierre blanche qui en fait le pourtour. Il y a une terrasse surélevée de quelques marches en pierre blanche marquant l'entrée des bâtiments sur la rue (10).









10) Sud-est de la cour

PRESCRIPTIONS

Concernant les annexes autour du corps de ferme et l'extension dans la cour, ces bâtiments ne seraient soumis à aucune recommandation sinon à leur démolition si des travaux étaient amenés à sédentariser leur usage. Cela permettra de bâtir des éléments dans des matériaux locaux, tels que moellons et bois, et dans le respect du règlement du périmètre de l'église classés aux MH.

Le jardin peut se prêter à un projet d'extension ou de densification dans le respect de l'implantation traditionnelle, à savoir, aligné sur rue.

Concernant l'appentis, sa volumétrie vue depuis la rue ne doit pas changer. La porte peut devenir une fenêtre mais aucune autre ouverture ne serait autorisée.

Dans la continuité de la façade sur rue, l'aspect général actuel doit être conservé car il correspond à l'esthétique patrimoniale du village, y compris le soubassement et l'apparence des moellons. Il n'est pas conseillé d'ouvrir davantage de fenêtres afin de conserver l'aspect traditionnel massif de la construction. La volumétrie générale doit être maintenue, même en toiture.

Concernant l'écurie, il serait intéressant d'en conserver l'esprit en n'autorisant que des ouvertures de plain-pied, et des volets en bois à vantail coupé sur la façade donnant sur la cour.

Concernant les granges, chaque porte charretière devra être maintenue dans sa dimension originelle. Ainsi la porte charretière de droite qui a été rabaissée par des parpaings mériterait d'être ré-ouverte. Dans le cas d'une réhabilitation, il serait recommandé d'employer ces vastes ouvertures pour amener de la lumière à l'intérieur afin de ne pas faire d'autres ouvertures en façade sur cour et en toiture.

La structure en bois du grenier est à conserver. Une éventuelle restauration ne devra pas changer sa forme.

Concernant le sol de la cour, un réaménagement excluant l'enrobage sera nécessaire.

Le mur de clôture en pierre séparant les propriétés doit être maintenu s'il n'interfère pas avec de nouvelles constructions.

Toute intervention sur la structure existante ou construction nouvelle sur cette propriété devra reprendre les codes suivants : maçonnerie en moellons à joint beurré, linteaux et jambages apparents à revêtement blanc ou en pierre blanche, fenêtre en bois peint blanc avec petit bois (traverses), pas de lucarne en toiture, maintien de la volumétrie de la toiture à pente forte et du couvrement en tuile rouge.



5.2 – ELEMENTS NATURELS IDENTIFIEES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



5.2.A - LES ARBRES REMARQUABLES ET LES ESPACES BOISES

Les éléments végétaux constitutifs du cadre naturel repérés sur les documents graphiques se répartissent en deux catégories :

- Les espaces boisés classés, soumis au Code de l'Urbanisme ;
- Les secteurs parcs, les arbres et les alignements d'arbres à conserver ou à réaliser, soumis au Code de l'Urbanisme.

Les prescriptions qui se rapportent à ces différentes catégories d'espaces paysagers sont :

Espace boisé classé

Les terrains boisés identifiés aux documents graphiques comme espaces boisés, à conserver, à protéger ou à créer sont soumis au régime du Code de l'Urbanisme.

Parc / espaces verts

Ces secteurs, publics ou privés, devront préserver les espaces libres, les espaces verts, et garantir la mise en valeur et la protection de la faune et de la flore. L'objectif de cette inscription est de conserver l'identité arborée (notamment les plus grands arbres).

Les arbres remarquables

Ils doivent être conservés et entretenus pour leur maintien.

O Alignement d'arbres à créer ou à préserver

Les plantations d'alignement repérées sont à conserver ou à planter. Les symboles graphiques employés constituent un principe de repérage et non une localisation exacte des arbres à conserver ou planter. Les accès aux propriétés et les voies nouvelles sont admis en tenant compte dans la mesure du possible des arbres ou plantations existantes.

Les prairies

Les prairies identifiées au règlement graphique doivent être préservées.

o Les vergers

Les vergers identifiés au règlement graphique doivent être préservées.

5.2.B - LES MILIEUX NATURELS

La protection des talus :

Protection patrimoniale sur une bande le long de la voirie (rue de Marines) avec les parcelles limitrophes alignée sur la construction de droite (matérialiser sur le règlement graphique par un linéaire jaune).



5.2.C - LES COMMERCES

Les prescriptions relatives aux secteurs de diversité commerciale :

- Interdiction de changement de destination des rez-de-chaussée ;
- En cas de démolition, les rez-de-chaussée reconstruits devront être affectés à la même destination et en surface équivalente à celle existante avant la démolition.

Le PLU fait apparaître les secteurs de diversité commerciale sur le document graphique par le biais d'une trame de contour pointillés rose.

Par activité commerciale il faut entendre les activités de commerce de détail et d'artisanat à caractère commercial qui s'adressent au consommateur final.

Designation	Localisation	Extrait cadastral / Photos	
1 – Le Relais de Vallangoujard, café	10 rue de Pontoise	REAST VILLAGOUAN IN THE REAST	

